

## ANNEXE A

### NOTE CONCEPTUELLE

#### Projet d'Appui à la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre

#### PASNEEG

### 1. CONTEXTE

La population du Sénégal recensée en 2013 est de **12 873 601 habitants** dont **6 428 189 hommes** et **6 445 412 femmes**, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%. Elle se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). En outre, les moins de 20 ans représentent 52,7%. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). On observe une quasi égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 99,7 hommes pour 100 femmes, alors qu'il était de 96,9 en 2002.

La majorité de la population sénégalaise est rurale avec 7.048.624 (55% contre 59,3% en 2002). La population urbaine est de 5.824.977 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45%. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'opportunités de créations de richesses et d'un accès aux services sociaux de base pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes).

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1.526. 794 dont 10.594 ménages collectifs, soit 0,7%. La taille moyenne des ménages varie selon le milieu de résidence. En moyenne un ménage compte 8 individus. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre de ménages agricoles est égal à 755.559, soit 49,5% des ménages. Parmi ces ménages agricoles, l'essentiel se livre à la culture pluviale (60,7%) et à l'élevage (60,1%).

La période 2000-2011 a été caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Cette performance mitigée, inférieure à la moyenne de 5% enregistrée, entre 1995 et 2005, résulte, en partie, de l'occurrence de chocs exogènes, telles que les crises alimentaire, financière et énergétique qui ont eu des conséquences sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ce qui a exacerbé la situation déjà précaire des populations vulnérables, mais surtout ralenti le rythme de réduction de l'incidence de la pauvreté et des inégalités.

En effet, l'incidence de la pauvreté au Sénégal n'a que légèrement baissé pour atteindre 46,7 % en 2011, contre 48,3 % en 2005, selon la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011. L'extrême pauvreté s'est inscrite sur la même tendance en passant de 17 % à 15 % entre 2001 et 2011. Cette situation contraste avec une baisse de 55,2 % à 48,3 % de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2005. Ce recul de la pauvreté est encore plus faible en milieu rural avec une baisse de moins de 1% (de 70 % en 2005 à 69,3% en 2011).

Si dans les sous-secteurs sociaux tels que l'Education, la Santé, l'eau potable et l'Environnement, certains progrès ont été enregistrés, des retards persistent dans l'atteinte de certaines autres cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le taux d'achèvement du cycle primaire (65,9% en 2013), de loin inférieur au taux cible (100% en 2015) au plan international, donne une idée sur l'ampleur des efforts

requis pour le maintien des enfants à l'école. Si cette tendance se maintient, il est peu probable que certains objectifs soient atteints.

Durant ces 25 dernières années, des efforts ont été déployés par les gouvernements pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, mais des disparités persistent dans de nombreux domaines, comme en atteste le rapport de la Banque mondiale sur « Le développement dans le monde en 2012 : Egalité des genres et Développement ».

Selon la dernière revue de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en 2014, malgré des avancées incontestables, des disparités encore persistantes confortent la situation inégale des hommes et des femmes dans les domaines, social, économique et politique attestant du profil genre actuel du Sénégal, qui se décrit comme suit :

Une inégalité de statut dans la famille et dans la société due à des facteurs socioculturels.

Un inégal niveau d'accès et d'accessibilité aux services sociaux de base, fortement corrélé aux conditions de vie des ménages et aux normes sociales et culturelles qui ont comme conséquences d'affecter les capacités des femmes, de compromettre leur productivité et de limiter leur accès aux opportunités de développement.

Un faible pouvoir économique des femmes qui accentue la féminisation croissante de la pauvreté malgré une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché. L'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources sont les contraintes réelles auxquelles les femmes sont confrontées quel que soit leur milieu d'appartenance. 83% des femmes actives sont dans le secteur informel et travaillent dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi (source, PNUD 2011).

Une jouissance inégale des droits qui limite les capacités d'action et de décision des femmes au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal.

Une inégale représentation et participation des femmes aux instances de décision, malgré les acquis enregistrés dans ce domaine.

Une faible intégration dans les processus de planification, budgétisation, suivi et évaluation liée en grande partie à l'insuffisante capacité des acteurs à prendre en compte le genre, à l'insuffisance des données sexo-spécifiques et désagrégées et à la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

La levée de ces contraintes est une condition à l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes, reconnue comme déterminante dans la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

Suite à l'alternance démocratique de mars 2012 et eu égard au contexte socio-économique particulièrement difficile marqué par une demande sociale manifestement exigeante et pressante, les nouvelles autorités ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017)** qui s'inscrit dans une « **vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle** ».

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement avec l'appui de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, PTF, experts de la diaspora, etc.) a élaboré le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) piliers ci-après :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Un plan d'action prioritaire (PAP), articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la

mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'action, aux projets et programmes de développement. Parmi les priorités du PAP, le Gouvernement a prévue, en tant que enjeux stratégique, le **processus de révision, institutionnalisation et d'opérationnalisation de la SNEEG.**

## **2. STRATEGIE D'INTERVENTION**

### **a. Objectif Général**

*Soutenir la révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de genre en cohérence avec les priorités identifiées dans le processus de l'Agenda Post-2015 et du PSE*

### **b. Objectifs spécifiques**

Renforcer les capacités du Gouvernement du Sénégal dans la réalisation de la Nouvelle Stratégie de promotion de l'égalité de genre.

### **c. Résultats**

**1.1 Résultat :** La Nouvelle Stratégie Nationale de Promotion de l'Egalité de Genre en cohérence avec l'Agenda Post 2015 élaborée

**1.2 Résultat :** L'Elaboration et la mise en œuvre de la méthodologie *SIGI* au Plan Sénégal Emergent (PSE) sont réalisés

**1.3 Résultat :** La participation des femmes aux évènements internationaux les plus stratégiques est garantie (Expo 2015, Pékin + 20, UNGA 2015, etc.)

### **d. Composantes et activités**

#### Composantes et activités pour le résultat 1

- a) Promotion du partenariat stratégique avec les universités nationales et internationales pour la révision de la SNEEG
- b) Formation du personnel ministériel en vue d'une appropriation de la SNEEG révisée.
- c) Formation du personnel politique (national et régional) sur la SNEEG
- d) Développement d'une stratégie de communication sur les politiques de genre

Cette composante sera réalisée à travers la promotion d'un partenariat stratégique entre *UN Women*, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE), le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), la Coopération Italienne et les centres de recherche internationalement reconnus en la matière. Ce partenariat visera la mobilisation des expertises nécessaires pour le développement d'une stratégie d'institutionnalisation de genre efficace. Il s'agira d'impliquer une équipe internationale et multidisciplinaire pour contribuer à la récolte de données qualitatives et quantitatives dans les secteurs les plus stratégiques (agriculture, économie, planification, secteur privé, protection sociale, etc.), nécessaires à intégrer la dimension du genre dans les politiques et dans les programmes sectoriels. Le personnel du MFFE sera formé pour la récolte des données en partenariat avec le MEF et les cellules genre de chaque ministère et pour la mise à jour des documents programmatiques sectoriels.



Pour faciliter les réformes nécessaires à l'institutionnalisation nationale des cellules genre et pour assurer l'*ownership* de la SNEEG, le projet prévoit de développer une stratégie d'advocacy avec une approche participative à travers la formation du personnel ministériel chargé de la planification des politiques socioéconomiques, de la stratégie d'institutionnalisation du genre et des politiques et programmes sectoriels et le personnel politique féminine, au niveau national et régional.

Un plan de communication national et des plans de communications de proximités seront conçus et mis en œuvre, à travers l'utilisation des technologies médiatiques traditionnelles et modernes qui vont constituer une plateforme de communication nationale et locale capable d'informer, sensibiliser, former la population sur la nouvelle SNEEG et sur son impact sur le développement socioéconomique du Pays.

#### Composantes et activités pour le résultat 2

- a) Promotion du partenariat avec le Centre de Développement OCDE-DAC pour l'élaboration et la mise en œuvre de la méthodologie *SIGI-SENEGAL*

La composante 2 représente l'intervention la plus novatrice du projet. En effet à travers le partenariat entre le MFFE, l'OCDE-DAC, *UN Women*, les institutions nationales et internationales de statistique et la Coopération Italienne, il s'agit de promouvoir le développement et l'application du *Social Institution e Gender Index (SIGI)* aux documents de politique économique et sociale nationale, en particulier *le PSE 2014-2018*.

Il s'agit d'appliquer le *SIGI*, en tant que mesure complexe de la parité de genre, réalisée par le Centre de Développement OCDE dans les années 2009<sup>1</sup> et dans les années 2012<sup>2</sup>, sur la base des analyses, des études et de la récolte des données, à effectuer au niveau local et national, relativement aux changements juridiques, législatifs et aux pratiques sociales qui ont un impact sur les institutions sociales et par conséquent sur le développement socioéconomique du Pays.

En se concentrant sur l'élément "social" des institutions, à travers l'application du *SIGI* et la mobilisation des experts de OCDE-DAC, le projet fournira au Gouvernement des instruments techniques et analytiques pour comprendre jusqu'à quel point les institutions qui gouvernent les comportements et les relations sociales, en particulier les rôles et les relations de genre, ont un impact sur les résultats de développement et par conséquent sur les solutions à adopter et qui ont des caractères juridiques, sociales et économique.

Le caractère novateur du *SIGI* est représenté par le fait que, alors que les autres indicateurs, tels que le *Gender Inequality Index* et le *Gender Gap Index*, mesurent l'inégalité en termes de résultats, comme par exemple le niveau d'instruction ou la participation au marché du travail, il se focalise sur l'analyse des institutions sociales qui influencent les rôles et les relations de genre, en fournissant des informations cruciales, sur les causes de l'inégalité, nécessaires pour l'adoption des politiques de développement.

A travers l'analyse des institutions sociales, en utilisant la méthodologie *SIGI*, le projet vise à fournir au Gouvernement du Sénégal, en particulier au MFFE et au MEFP, des instruments nécessaires pour identifier les zones d'interventions et les thématiques sur lesquelles s'engager pour la promotion de l'égalité de genre, du développement et pour la lutte contre la pauvreté.

A travers les données et les informations récoltées, il sera possible de promouvoir les réformes juridiques, législatives et socioéconomiques qui freinent le développement et adopter des plans spécifiques, cohérents avec le contexte d'intervention, concernant par exemple la promotion de l'éducation ou la lutte contre la violence basée sur le genre (VGB).

Un comité scientifique multidisciplinaire, co-présidé par le MEFP et le MFFE du Sénégal, appuyé par *UN Women*, facilitera les mobilisations des experts internationaux et coordonnera les différentes phases d'application de la méthodologie susmentionnée.

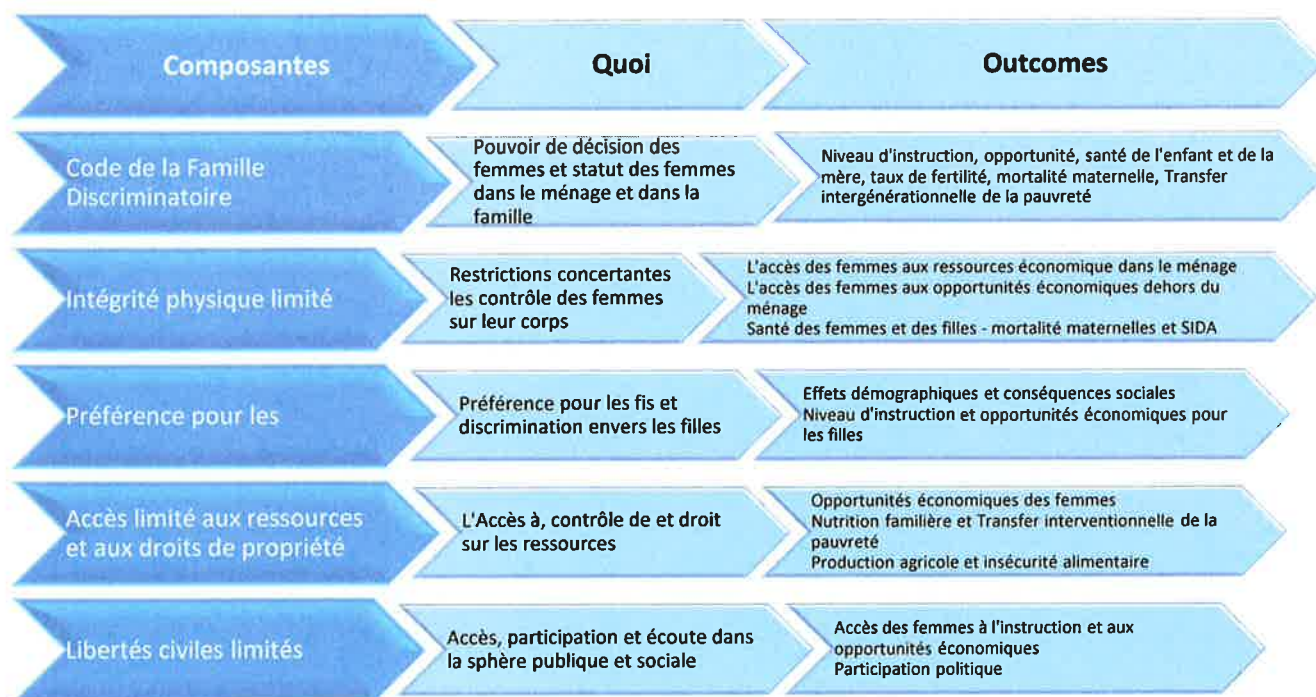
---

<sup>1</sup> SIGI 2009 OCSE-DAC

<sup>2</sup> SIGI 2012 OCSE-DAC

L'indice *SIGI* mesurera la discrimination exercée envers les femmes, par les institutions sociales à travers 14 variables regroupées dans 5 dimensions. Le graphique n.1 indique, sur la base de 5 composantes, "quoi" et "pourquoi" le *SIGI* identifiera.

Graphique 1



L'application de la méthodologie *SIGI* sera réalisée selon différentes phases d'analyse et d'intervention, articulées dans le schéma suivant :

- **Phase 1** : Sélection des zones d'intervention
- **Phase 2** : Recherche et analyse des données disponibles au niveau national et local
- **Phase 3** : Identification des variables
- **Phase 4** : Validation des données
- **Phase 5** : Systématisation des données et développement d'une base de données
- **Phase 6** : Calcul des 5 sub-indicateurs
- **Phase 7** : Calcul des points et classifications régionales

Chaque phase sera réalisée avec l'implication des experts, reconnus au niveau international, sur le genre, statistique, planification et coopération au développement.

Vu que il s'agit d'un indicateur flexible, il sera possible de mesurer, sur la base de la mise à jour des données disponibles, l'évolution des institutions sociales et les changements produits dans les politiques et dans les programmes adoptés et réalisés à la suite de l'application de la méthodologie *SIGI*.

### Composantes et activités pour le résultat 3

- a) Plan d'action opérationnel pour la promotion de la participation des femmes des institutions et de la société civile sénégalaise et des entreprises aux événements internationaux du 2015

Cette composante permettra d'identifier les institutions nationales, les associations de la société civile et du secteur de l'Enterprise pour leur participation aux événements internationaux les plus stratégiques (EXPO

2015, UNGA 2015, Pékin + 20 etc.).

*UN Women*, la Coopération Italienne et le MFFE, procèderont à la sélection des acteurs et des actrices qui puissent représenter une masse critique importante pour pouvoir peser sur les choix de politiques de développement dans les principaux événements internationaux qui seront organisés dans la période d'exécution du projet. Cette phase sera précédée par l'organisation des sessions de formation et de préparation selon les thématiques traitées par les événements.

De plus, les actrices des différentes interventions de la coopération italo-sénégalaise, protagonistes des bonnes pratiques, seront sélectionnées pour présenter les résultats des leurs projets lors des événements les plus importants au niveau international. Cette phase sera accompagnée par des activités de formation et de production de matériel audiovisuel.

Entre autre, les institutions nationales, telles que le MEFP et le MFFE, seront renforcées pour pouvoir présenter les principaux résultats de la stratégie genre de la coopération italo-sénégalaise avec une attention particulière à l'approche promue par le présent projet.

L'organisation logistique de cette sous-composante sera gérée par *UN Women*.

### **3. MODALITE DE GESTION**

Le projet sera confiée à l'Agence *UN Women* qui assurera, en collaboration avec le MFFE (Direction de l'Equité et de l'Egalité de genre – DEEG et la Cellule de suivi et Coordination des Programmes de Lutte contre la Pauvreté– CSO/PLCP) et la Coopération Italienne, la coordination des activités prévues.


*Un Women*, le MFFE (DEEG – CSO/PLCP) et la Coopération italienne collaboreront pour l'identification des partenariats avec les institutions universitaires de recherche internationale pour la réalisation des activités du projet et pour la promotion du partenariat avec l'OCDE-DAC. De plus, ils coordonneront, en partenariat avec le MEFP, l'exercice de révision et de formulation de la stratégie genre y compris les indicateurs développés selon la méthodologie *SIGI*, pour la mise à jour et le suivi des projets du PSE.

*UN Women* sera responsable des activités suivantes :

- Gestion administrative et comptable ;
- Organisation logistique nécessaire à la mobilisation des experts internationaux ;
- Organisations logistique pour les participations des actrices et des acteurs du projet aux événements internationaux dans la période d'exécution du projet ;
- Contractualisation avec les organismes de recherche internationale, les institutions de statistique (ISTAT) et avec l'OCDE-DAC ;
- Elaboration des plans d'action semestriels et annuels ;
- Rédaction des rapports techniques et financiers pour l'approbation de la Coopération Italienne ;
- Participation aux réunions du Comité National de Pilotage (CNP) et présentation de la stratégie du projet, qui doit être, dans le temps et dans le contenu, en parfaite harmonie et synergie avec les interventions du MFFE financées par la Coopération Italienne ;
- Facilitation du dialogue et collaboration entre le MFFE et le MEFP ;
- Promotion de la collaboration de tous les acteurs impliqués.

### **4. TEMPS DE REALISATION**

Le projet est prévu pour une durée d'une année (12 mois).



## 5. COUTS ET PLAN FINANCIER

### a. Plan financier

LIGNE DE BUDGET	Total €	%
<b>Composante Multilatérale</b>		
<b>1 Elaboration de la SNEEG</b>	<b>75.500</b>	<b>15%</b>
1.1 Promotion du partenariat stratégique avec les universités nationales et internationales pour l'élaboration de la SNEEG	16.600	
1.2 Formation du personnel ministériel en vue d'une appropriation de la SNEEG révisée	12.100	
1.3 Formation du personnel politique (national et régional) sur la SNEEG	11.800	
1.4 Développement d'une stratégie de communication sur les politiques de genre	35.000	
<b>2 Elaboration et application de la méthodologie SIGI au PSE</b>	<b>211.000</b>	<b>42%</b>
<b>3 Promotion de la participation des femmes aux événements internationaux (Expo 2015, Pékin + 20, UNGA 2015, etc.).</b>	<b>135.550</b>	<b>27%</b>
<b>4 Coordination, suivi et évaluation <i>UN Women</i></b>	<b>37.950</b>	<b>8%</b>
<b>5 Coûts administratifs</b>	<b>40.000</b>	<b>8%</b>
<b>Total Général</b>	<b>500.000</b>	<b>100%</b>

